

# AVIS DE CONCOURS

Femmes et Hommes

(à apposer dans vos locaux à l'affichage public)

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
ORGANISE EN PARTENARIAT AVEC LE CDG 05 :

## LE CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE - SESSION 2022

**NOMBRE DE POSTES MIS AUX CONCOURS :**

**CONCOURS EXTERNE : 11 - 3<sup>ÈME</sup> CONCOURS : 1**

**DATE DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE : MERCREDI 12 OCTOBRE 2022**

**DATES DE RETRAIT DES DOSSIERS :**

- ✓ **Préinscription en ligne sur le site internet [www.cdg04.fr](http://www.cdg04.fr) : du 05/04/2022 au 11/05/2022 (minuit).**

La préinscription permet aux candidats de compléter en ligne le dossier, de l'imprimer, de le signer et de le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées.

**Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription.** Les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. De même, les photocopies de dossier seront refusées.

- ✓ **Par voie postale : du 05/04/2022 au 11/05/2022 \*.**

La demande de dossier devra être accompagnée d'une enveloppe format 320 x 230 mm (32 x 23 cm) affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 150 grammes et libellée aux nom et adresse du candidat.

- ✓ **Au siège du Centre de Gestion : du 05/04/2022 au 11/05/2022.**

Les demandes sur place seront effectuées aux horaires habituels d'ouverture du Centre de Gestion indiqués ci-dessous.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 19/05/2022\*.**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION RELATIVES AUX CANDIDATS :**

**Le concours externe** est ouvert aux titulaires du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnement Educatif Petite Enfance (anciennement certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance),

- OU d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- Les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants (décret n°81-317 du 7 avril 1981),
- Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports (art. L221-3 du code du sport).

**Le 3<sup>ème</sup> concours** est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable y compris bénévole, d'une association.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

**RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU :**

**CENTRE DE GESTION DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - SERVICE CONCOURS**

582 Rue Font de Lagier - Zone d'Activité - 04130 VOLX / Tél. : 04 92 70 13 02

Courriel : [concours@cdg04.fr](mailto:concours@cdg04.fr) / Accueil public : de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi

Aucun dossier dont les demandes seront effectuées auprès des Centres de Gestion partenaires et/ou par téléphone, télécopie et courrier électronique ne sera transmis aux candidats.

\* Le cachet de la poste faisant foi